

Questions orales

● (1442)

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je ne saurais accepter le préambule de la question. Je pourrais également annoncer à la Chambre que Statistique Canada est en train de mettre au point une nouvelle formule pour l'indice des prix à la consommation que j'espère pouvoir communiquer. Je pourrais ajouter que c'est le premier ministre de l'Ontario et celui de l'Alberta qui, à la conférence des premiers ministres, nous ont demandé de mettre au point une nouvelle formule pour l'indice des prix à la consommation, et que tous les premiers ministres présents étaient d'accord à ce sujet.

M. McGrath: Le ministre voudrait-il nous dire si le gouvernement songe à demander à Statistique Canada de ne pas modifier comme elle le projette le taux de base de l'indice des prix à la consommation, soit de remplacer le dollar de 1971 par le dollar de 1974, ce qui créerait naturellement la fausse impression que le gouvernement a réussi à maîtriser l'inflation?

M. Horner: Sauf erreur, Statistique Canada utilise une formule qui remonte à 1969, et nous comptons la mettre à jour.

* * *

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**DEMANDE DE RÉVISION DES RESTRICTIONS MINISTÉRIELLES SUR LA VENTE DE SACCHARINE**

Mme Simma Holt (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A l'été de 1970, le chef de la Direction de la protection de la santé réclamait l'interdiction totale et arbitraire des cyclamates, prétendant que cette substance était cancérigène, ce qui a causé beaucoup de tort aux entreprises canadiennes indépendantes; or la semaine dernière, le même porte-parole a admis que l'ensemble des preuves recueillies dans le monde indiquaient que les cyclamates n'engendrent pas le cancer. Le ministre pourrait-elle donc s'interroger sur la compétence et les qualifications de ce personnage qui a également réclamé pour des raisons identiques et pratiquement dans les mêmes termes, l'interdiction immédiate de la saccharine comme il l'avait fait pour les cyclamates, il y a huit ans?

Des voix: Bravo!

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je sais que l'interdiction de la vente dans les épiceries de la saccharine qu'il faut maintenant acheter dans les pharmacies a suscité certains problèmes que nous nous efforçons de faire disparaître le plus rapidement possible en mettant sur le marché des édulcorants artificiels inoffensifs. Je sais que cela remet sur le tapis la question des cyclamates mais je voudrais confirmer à ma collègue ainsi qu'à tous les autres députés, que nous ne cessons de mettre à jour nos connaissances scientifiques.

Les cyclamates qui avec la saccharine entraient dans la composition d'édulcorants artificiels et que l'on croyait être cancérigènes, ont maintenant été identifiés comme des éléments distincts non cancérigènes. Je trouve injuste l'hypothèse

[M. McGrath.]

que l'honorable représentante avance dans son préambule. Les connaissances dans ce domaine progressent constamment et à partir des données dont il dispose le gouvernement prend un risque calculé, ce que personne n'ose lui reprocher, pour protéger la santé des Canadiens.

* * *

LES FINANCES**LES MESURES FÉDÉRALES ADOPTÉES AU SUJET DE LA RÉDUCTION DE LA TAXE DE VENTE AU QUÉBEC**

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au très honorable premier ministre à propos de la taxe de vente en général et en particulier de son application à la province de Québec. Lorsque la question est venue sur le tapis, notre parti s'est déclaré favorable à la proposition du ministre des Finances québécois, ce qui nous a valu d'être accusés d'encourager le séparatisme.

Voici la question que je pose aujourd'hui au très honorable premier ministre: son gouvernement, en adoptant une politique pour le Québec et une autre pour le reste du Canada n'est-il pas en réalité en train d'encourager ces deux solitudes et non seulement d'encourager le séparatisme mais de l'appliquer?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, au début de sa question le député a sous-entendu que son parti désirait que nous suivions les avis de M. Parizeau et que nous remettions à M. Parizeau, ministre des Finances de la province de Québec, ces recettes fiscales. Aujourd'hui, après une série de questions émanant du chef de l'opposition et du député de Kingston et les Îles, on nous dit que nous devrions donner cet argent aux pauvres. Donc il est évident que, en l'espace d'une semaine, les tories ont tourné casaque. Tout d'abord ils veulent que ces recettes aillent à Parizeau et ensuite aux pauvres.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Serge Joyal ne rit pas.

M. Trudeau: Quant à la question elle-même, monsieur l'Orateur, qui porte sur les différences de traitement aux provinces, je répète ce que le ministre des Finances a déjà dit au chef de l'opposition. Le député de Brome-Missisquoi, on le voit, ne comprend pas ce qui se passe. Dans le cas de toutes les provinces, y compris la province de Québec, ce que l'on a cherché à faire à l'aide de ce programme était de laisser à la province une marge fiscale. Ce que nous avons fait dans ce budget, le soir de l'exposé budgétaire, c'est de donner à toutes les provinces cette marge qui doit bénéficier à leur économie. Nous avons fait la même chose pour la province de Québec. Nous lui avons donné comme aux autres une marge dont elle peut se prévaloir. C'est donc la même chose pour toutes les provinces.

Des voix: Bravo!

M. Grafftey: Je me demande si l'Alberta est du nombre.

Des voix: Oh, oh!